

Communiqué

Pour diffusion immédiate
CNW Code 68
Hebdos de la Montérégie

Projet d'agrandissement de l'usine de matériaux énergétiques General Dynamics à Salaberry-de-Valleyfield

Le BAPE annonce une nouvelle période d'information publique

Québec, le 17 novembre 2025 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) annonce la tenue d'une nouvelle période d'information publique sur projet d'agrandissement de l'usine de fabrication de matériaux énergétiques sur le territoire de la ville de Salaberry-de-Valleyfield par General Dynamics Produits de défense et Systèmes tactiques – Canada Valleyfield inc. qui se tiendra du 28 novembre au 29 décembre 2025.

Les personnes qui souhaitent rester informées sur le projet peuvent s'abonner dès maintenant à l'alerte dossier en visitant la page du dossier sur le site Web du BAPE. Elles pourront ainsi recevoir par courriel toutes les informations en lien avec cette période d'information.

À retenir

- Période d'information publique du 28 novembre au 29 décembre 2025.
- Accès à la documentation sur le projet :
 - Page Web du dossier
 - Registre des évaluations environnementales

Liens connexes

[Page Web du dossier](#)

[Registre des évaluations environnementales](#)

[Qu'est-ce qu'une période d'information publique?](#)

À propos du BAPE

Depuis 1978, le BAPE informe et consulte la population sur des projets et sur toute question relative à l'environnement que lui confie le ministre responsable de l'Environnement et qui pourraient avoir des répercussions sur son milieu ou sur sa qualité de vie. Organisme gouvernemental impartial, il enquête et avise le gouvernement afin d'éclairer sa prise de décision.

Suivez le BAPE sur les réseaux sociaux et abonnez-vous à l'infolettre *L'heure juste*. Découvrez également le *Projet Scarabec*, une bande dessinée qui illustre de manière ludique le déroulement d'une consultation publique.



– 30 –

Source : Mayeul Garitey
conseiller en communication
581 925-0699 | 1 800 463-4732
materiaux-energetiques-valleyfield@bape.gouv.qc.ca